
HISTOIRE
DES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES ET HOSPITALIERS

DE LA VILLE DE JOIGNY,

Par M. QUANTIN.

(Séance publique du 8 juillet 1862.)

Messieurs,

Voyez-vous d'ici s'élever dans le faubourg d'Yonne, sur les bord du fleuve nourricier qui en baigne le pied, un vaste édifice couronné d'une croix : c'est la maison qui résume les dons nombreux faits par vos pères, sous l'inspiration de la charité, pendant le moyen âge et les temps modernes, c'est l'Hôpital de Tous-les-Saints.

Nous allons essayer de reproduire devant vous l'histoire de ces institutions diverses dans la forme quoiqu'unes dans le but, qui est de porter aide et secours aux malheureux et aux malades ; de ces institutions qui sont connues sous les noms divers d'hôpitaux, de maladreries et de maisons-Dieu, et qui étaient distribuées dans les divers quartiers de la ville de Joigny. C'est là une des parties de l'histoire, qui n'est pas

sans grandeur, car elle touche à tout ce qu'il y a de plus sacré, la souffrance et le malheur.

Joigny n'avait pas, avant le x^e siècle, une grande importance, si l'on en croit l'histoire de ses comtes; et la chartre de fondation du prieuré Notre-Dame en 1080, par le comte Geoffroy, est le premier acte dans lequel il soit fait mention en détail de la ville, qui se composait alors de la paroisse Saint-Jean et des chapelles de Saint-Thibaut et de Saint-Martin, avec l'église Notre-Dame située en dehors du château-fort, auprès de Saint-André.

L'histoire garde le silence sur les institutions charitables qui durent exister alors à Joigny comme elles existaient ailleurs; il faut descendre au xii^e siècle pour trouver la maladrerie Saint-Jacques fondée par les habitants, hors de la ville, près de la porte aux malades, pour y recevoir les lépreux, et l'Hôtel-Dieu Saint-Antoine destiné aux individus atteints de maladies contagieuses. Les habitants avaient la direction de ces deux maisons avec l'agrément du comte.

Mais nous arrivons au xiv^e siècle, et l'histoire des institutions de charité va nous offrir un intérêt beaucoup plus prononcé. Les comtes de Joigny de la maison de Noyers, pairs de Champagne, étaient alors de grands personnages à la cour de France, et de riches et puissants seigneurs. En 1300, le comte Jean II et Agnès de Brienne, sa femme, affranchirent les habitants du droit de main-morte personnelle et de toute taille, corvée et autres taxes, moyennant un impôt personnel de 12 deniers par an, et une somme de 4,000 livres une fois payée par la communauté. — Bientôt après, la fille de ce seigneur, la comtesse Jeanne, épouse de Charles de Valois, comte de Joigny et d'Alençon, frère du roi Philippe de Valois, fuyant le monde où rien ne l'attachait, et laissant

son mari consumer sa vie dans les agitations de la politique et de la guerre, résolut de doter sa ville natale d'un magnifique hôpital.

La comtesse donna à son œuvre les plus grandes proportions, et l'entoura des garanties les plus hautes. Le pape, le roi, l'archevêque de Sens en confirmèrent la fondation. La maison, mise sous l'invocation de Tous-les-Saints, fut érigée, en 1330, sur l'emplacement qu'occupe encore aujourd'hui l'Hôpital. Une charte solennelle reçut les statuts de cette fondation. La comtesse y déclare après de pieuses réflexions et des hommages rendus à Dieu et à sa glorieuse mère, « qu'elle veut venir en aide aux pauvres de J.-C. en suivant les prescriptions de l'Évangile, et par là mériter la gloire éternelle qui y est promise à ceux qui les secourront en ce monde. »

Un maître est préposé à la tête de la maison. Il est assisté de six frères dont cinq sont prêtres, et de six sœurs; tous sont pris dans l'ordre de Saint-Augustin. Une matresse, « la plus honnête et la plus prudente des sœurs. » est mise à la tête de ces dernières. La comtesse déclare encore que l'hôpital est fondé pour y pratiquer les sept œuvres de miséricorde, c'est-à-dire donner à manger à ceux qui ont faim; à boire à ceux qui ont soif, l'hospitalité aux étrangers et aux pèlerins, vêtir les gens nus, visiter les malades, consoler les prisonniers et ensevelir les morts. Et la libéralité qu'elle a mise dans la dotation de la maison a permis facilement de remplir ce but. Il serait difficile aujourd'hui d'estimer à leur juste valeur les domaines et redevances qui composèrent la première dotation de l'hôpital et que la comtesse évalue à 600 livres de rente. Le pouvoir de l'argent a bien changé depuis ce temps-là, et selon les auteurs les plus autorisés, cette somme représente-

rait bien aujourd'hui 50,000 francs de rente (1). On remarque parmi les détails les plus minutieux et les plus pratiques du régime de l'hôpital cet article relatif à la réception et au soin de malades :

« Le maître recevra les malades par lui-même ou par ses
« délégués. En entrant, les malades feront confession de
« leurs péchés et feront un retour sur eux-mêmes. Les sacre-
« ments leur seront administrés par les frères. La maîtresse
« recevra les femmes en couche et les pauvres, et elle les
« soignera et gardera à l'aide des sœurs. Les malades guéris
« resteront encore quatre jours dans l'hôpital pour se forti-
« fier, et ils le quitteront bien couverts et chaussés. »

L'hôpital de Joigny, richement doté, fut accru en 1336 de l'emplacement où il devait être construit dans le faubourg. Le comte et la comtesse y achetèrent, à cet effet, dix maisons et leurs dépendances, et y ajoutèrent le cours d'un ruisseau venant du Tholon, et des terrains à l'entour. Bientôt on vit s'élever les vastes bâtiments destinés aux services hospitaliers et aux religieux, et la chapelle qui devait recevoir les tombeaux de plusieurs comtes de Joigny. Une enceinte, couronnée de créneaux, mit l'hôpital à l'abri des coups de main auquel il aurait pu être exposé dans des temps où l'on recourait si souvent aux armes pour vider les querelles.

« L'ardent désir et dévotion de la bonne comtesse Jehanne,
« de construire et édifier un hôpital où le tout-puissant lar-
« gisseur des grâces en son saint et divin service, à la
« louange et honneur de son très-glorieux nom, de sa très-
« sainte vierge mère et de ses saints, soit perpétuellement

(1) Leber, *Appréciations de la fortune privée au moyen-âge*, p. 108.

« honoré (1); » fut enfin satisfait ; mais rien n'est parfait ici-bas et la mort vint l'arrêter dans son œuvre. Moins heureuse que la comtesse Marguerite de Tonnerre, cette autre illustre sœur de charité, elle ne put servir de ses mains les pauvres qu'elle aimait. Elle fut inhumée dans la chapelle de l'hôpital le 21 novembre 1336 (2). Toutefois l'œuvre de la comtesse Jehanne ne périt pas entre les mains de ses successeurs. Le chartrier de l'hôpital en renferme des preuves écrites nombreuses.

Le comte Jean III, de Noyers, seigneur d'Antigny, l'un des meilleurs capitaines de son temps, donna par testament à l'hôpital le droit de pêche dans l'Yonne et le droit d'usage dans les bois de la ville de Joigny. Il voulut aussi être inhumé dans l'église de l'hôpital. Les pensées du bon seigneur à l'endroit de la mort sont pieuses et touchantes, « Considérant, « dit-il, que les choses mondaines ne se tiennent en aucune « manière en ung mesme estat, pensant à la grant joye que « nostre sauveur J.-C. a établie pour ses amis, qui jamais ne « faudra, que euil humain ne peut voir, ne cuer de home penser. » C'était avec raison qu'il comptait peu sur la vie, car il fut tué à la bataille de Brignais en Lyonnais, livrée contre les *Tards-Venus*.

Louis de Noyers, son petit-fils, avait « grand amour et fervent « dévotion pour l'hôpital » et il voulut aussi y être inhumé. Il donna en conséquence à la fabrique de l'hôpital, 30 francs d'or ou 1650 francs de notre monnaie pour aider aux paiements des travaux de construction de la maison. Et il y ajouta le don de sa grande robe de satin figurée, pour en faire une chasuble,

(1) Charte de 1330, octobre.

(2) Nécol. de l'hôpital; *Art de vérifier les dates*, comtes de Joigny.

et deux autres vêtements pour diacre et sous-diacre, à l'usage du maître-autel de l'église de l'hôpital.

Mais la fondation de l'hôpital n'aurait pas été regardée comme complète si les rois et les papes eux-mêmes n'y eussent attaché leurs confirmations. C'est ainsi que le roi Philippe VI prit l'hôpital sous sa sauve-garde ; que Louis XII ordonna à son bailli de Troyes « que en signe de sauve-garde et en cas d'éminent péril ils mettent et assoient « ses penonceaux et bâtons royaux en et sur les maïsons et manoirs de l'hôpital (1503). » François I agit de même et envoya sa patente « à ses chers et bien amez orateurs, les maistre, frères et sœurs de l'hôpital, » (1526-1527). Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, accordèrent aussi leur protection à l'hôpital ; et plus anciennement, à l'origine de l'établissement, alors que la protection du souverain laïque ne pouvait pas arrêter toujours les plus audacieux des barons, les papes Jean XXII (1339), Clément VI et Clément VII confirmèrent de leur autorité les privilèges de l'hôpital.

Les prévôts et les baillis de Joigny devaient, d'après la charte de fondation, prêter serment de garder les franchises de l'hôpital ; et les maîtres ne manquaient pas de les rappeler à l'exécution de ce devoir.

Au milieu de ces développements d'indépendance, la tête tourna à messire Pierre de Chablis, maître de l'hôpital, et il osa contester à l'archevêque de Sens, Jean de Savoisy, le droit de visiter la maison, et prétendit ne relever que du pape. Un grand débat s'éleva à ce sujet ; et le maître ayant requis un sergent royal de le maintenir dans ses exemptions, celui-ci alla bravement sommer l'archevêque qu'il eût à respecter les privilèges de l'hôpital sous peine d'amende de 500 marcs d'argent au profit du roi. « Je me garderai de mesprendre »

répondit le prélat. Et il suivit la procédure devant son officialité ; mais la justice civile avait trop envie de recouvrer tout le terrain qu'elle avait perdu et elle persista. Ceci se passait en 1418. Le temps modifia ces dispositions et les archevêques virent enfin leurs droits sur l'hôpital reconnus.

Pendant que les comtes créaient ce bel établissement de l'hôpital de Tous-les-Saints, dont la grande salle servant aussi de chapelle, avait 64 mètres de longueur sur 14 de largeur, et le reste des bâtiments et un cloître à l'avenant (1), un personnage originaire de Joigny, M. Porcher, sergent d'armes du roi Charles V, qui l'anoblit en 1364, résolut de fonder dans le quartier Saint-André, près de la porte de Persil, un Hôtel-Dieu pour recevoir les pauvres femmes passantes. Cette touchante sollicitude pour cette classe d'infortunées nous montre à quel point la charité chrétienne a toujours été ingénieuse, et l'on doit concevoir une haute opinion du cœur de ce sergent d'armes du roi.

L'administration de l'Hôtel-Dieu appartenait, d'après les intentions du fondateur, à un certain nombre de notables appelés *patrons*, qui élaient parmi eux un administrateur comptable. Les revenus de l'Hôtel-Dieu paraissent n'avoir pas été exclusivement affectés à la destination primitive que leur avait assignée le fondateur. Les patrons y reçurent d'autres malades de la ville et distribuèrent aux pauvres le reste des revenus disponibles.

Mais revenons à l'hôpital du faubourg. La dévotion à la chapelle de cette maison n'était pas seulement fervente chez les comtes de Joigny ; les bourgeois, les artisans de la ville y fondaient de nombreux anniversaires. Il existe encore plus de

(1) Procès-verbal de 1640, liasse C, n° 1.

cent chartes de ce genre qui datent du xiv au xvi^e siècle. Dès l'origine, on voit des gens se donner eux et leurs biens à l'hôpital à condition d'y être logés, nourris, et de participer aux prières pendant leur vie, d'être inhumés dans le cimetière de l'hôpital, et d'être portés à la commémoration des fidèles après leur mort. C'est messire Jehan Oudan, prêtre à Joigny, qui s'engage à faire reconstruire en charpente la salle capitulaire, le trésor de l'église et le cloître (1399). C'est Etienne le Grébillat (1441), c'est Jehanne Leroy, c'est Jacqueline de la Brosse, Jehan Joly, mégissier, Jehan Laurent, et une foule d'autres qui se donnent ainsi à l'hôpital. — Jehan Landry fonde une messe chaque semaine à l'autel Notre-Dame du portail de l'église de l'hôpital. — Mais voici un trait qui peint bien la simplicité des mœurs du temps. En 1503, et depuis 3 ans, la peste sévissait à Joigny et dans les environs, et un jeune garçon de 22 ans, nommé Perrinet Cousseaulne, tissier en toile à Brion, étant tombé malade, fut transporté à l'hôpital et s'y donna lui et ses biens « croyant, dit la pièce, aller de vie à trépas pour la peur de la peste. » Le danger étant passé, il voulut se marier « et profiter en mariage, » et il pria le maître de l'hôpital de lui rendre ses biens. Celui-ci acquiesça à sa demande : toutefois Perrinet abandonna à l'hôpital une maison située en la rue Bourg-le-Vicomte, pour le repos de son âme et pour être participant aux prières qui se faisaient dans l'église de l'hôpital.

Mais, au milieu du xvi^e siècle, je ne sais quel vent funeste souffla sur l'hôpital de Tous-les-Saints. Un maître infidèle, nommé Frère Jean Martin, dilapida les ressources de la maison et ne rendit aucun compte, pendant huit années, aux frères et sœurs de l'hôpital. Le désordre en vint à tel point que l'on fut obligé de vendre le mobilier tout gâté, et que le nombre

de malades soignés tant bien que mal était réduit à onze. Le parlement nomma, sur la plainte du comte, des commissaires pour réformer les désordres, et les échevins de la ville durent élire un administrateur en présence du bailli qui devait « avoir l'œil à ce que l'élection soit bien et dument faicte, « et pourvoir à la taxe qu'il conviendra faire aux maitre, frères « et sœurs (1). »

Pendant les domaines et les rentes de l'hôpital étaient encore plus considérables alors qu'à l'époque de sa fondation. Il possédait deux moulins sur le pont d'Yonne, neuf étaux en la boucherie, droit de ban-vin, depuis la Saint-Antoine à la mi-mai (c'est-à-dire qu'il fallait lui payer une licence pour vendre vin dans la ville pendant cette partie de l'année), droit de place sur la foire de Saint-Laurent, droit de rouage ou de circulation sur les vins. Ses propriétés étaient nombreuses en prés et terres sur Joigny, en bois et terres à Saint-Romain, à La Celle-Saint-Cyr, à Bourdenay, Cézy, etc.

Les habitants de Joigny avaient fort à faire, au milieu du xvi^e siècle, pour défendre leurs établissements charitables contre les désordres et contre les envahissements des favoris des Grands. C'est alors que le cardinal de Lorraine fit donner par le roi, à titre de bénéfice, à son valet de chambre, M. Jehan Vaulquet, la maladrerie de Saint-Jacques (1557-1558) et il fallut plaider au parlement pour que le favori abandonnât sa proie, qui était assez belle, si l'on en croit les comptes de la maison, qui portent les recettes à 282 écus, et les dépenses à peu près à rien, car la lèpre n'existait plus guère à cette époque.

L'Hôtel-Dieu Saint-Antoine était au contraire souvent oc-

(1) Arrêt du 23 octobre 1566, liasse 4, chap. 1, n° 3 et autr. suiv.

cupé par des malades de maladies contagieuses, et les habitants de la ville en élisèrent les administrateurs qui rendaient leurs comptes devant les échevins. Pendant la peste de 1634 (mai), on employa des moyens rigoureux pour arrêter le fléau. On fit barrer les portes des maisons où la maladie avait sévi et on nettoya avec de la chaux plusieurs de ces bâtiments (1).

Joigny avait vécu pendant 500 ans avec son grand hôpital de Tous-les-Saints richement doté, qui recevait indistinctement les malades et les infirmes de tous les pays ; son petit Hôtel-Dieu Notre-Dame, plus spécial aux habitants, sa léproserie Saint-Jacques qui était devenue un bénéfice au xvi^e siècle, et l'Hôtel-Dieu Saint-Antoine qui servait d'asile aux malheureux pestiférés.

Le xvii^e siècle devait voir naître dans cette ville l'une des premières créations de la charité de saint Vincent-de-Paul, dont le nom est le symbole de la charité dans le monde entier.

M. Vincent, comme l'appelaient ses contemporains, était depuis 1613, aumônier et intendant de la maison du comte de Joigny, M. de Gondi, et il fit bien des fois entendre sa voix dans les églises de la ville, à la prière des curés. Il était bien connu des pauvres qu'il secourait et des enfants qu'il enseignait. Mais M. Vincent méditait de donner à ses œuvres une extension considérable en y faisant participer les hautes classes de la société, qui se consumaient depuis longtemps dans des agitations et des intrigues sans but. Joigny fut la troisième ville de France qui eut l'honneur de concourir à réaliser les projets du saint et modeste aumônier.

(1) Comptes, chapitre 3, liasse 14, n° 3.

M^{me} de Gondi « femme vertueuse et d'une piété rare alors parmi les personnes de la cour, » dit Mgr Abelly, dans sa vie de saint Vincent de Paul, (t. 1, 47) entra dans les vues de son aumônier, et se mit à la tête d'une association de dames qui devaient secourir les malades pauvres. Saint Vincent rédigea des statuts dignes de son génie charitable, et bientôt M^{me} de Gondi, ayant obtenu de l'archevêque de Sens la permission d'instituer l'association appelée Association de Charité, convoqua dans la chapelle Saint-Antoine, les dames les plus marquantes de la ville, et là, en présence du comte son fils, du bailli et d'autres habitants, elle conféra à M. Jehan Maurice, curé de Villecien, l'ordonnance épiscopale qui le chargeait de la direction de l'œuvre. Après les formalités d'installation remplies, les dames assistantes souscrivirent aux statuts, et le secrétaire y ajouta les noms de vingt autres dames qui ne savaient pas écrire, mais qui voulaient se dévouer à soigner les pauvres.

Saint Vincent, qui assistait à cette assemblée, avait lu les statuts. Il commença par déclarer que le premier but de l'œuvre était d'honorer J.-C. dans ses membres pauvres ; et le second de nourrir tous les pauvres malades et de pourvoir à leurs besoins spirituels et temporels.

« Vous vous appellerez les servantes des pauvres, dit-il aux dames qui l'écoutaient, et cela en signe de votre mission. Vous apprêterez à tour de rôle le manger des pauvres, le leur porterez en leurs maisons, ou en l'hôpital si les pauvres assistés y sont, et les servirez un jour entier. Vous aurez soin de traiter doucement et charitablement les malades, leur disant parfois quelques paroles pieuses et dévotes, par fois aussi les consolant. »

À la tête de l'association, saint Vincent plaça une prieure

ou directrice, élue pour deux ans seulement. Elle avait pour conseil deux assistantes, l'une pour avoir soin du mobilier, l'autre des fonds de l'association. Celle-ci rendait ses comptes à la confrérie en présence du recteur, du juge, du procureur-fiscal et du syndic de la ville.

Quarante dames composèrent d'abord l'association de la charité. En 1620 M^{me} Giroust, femme du bailli, fut nommée prieure ; en 1622 M^{me} Gauthier lui succéda. En 1633, on comptait 63 associées. Cette œuvre dura ainsi pendant tout le xvii^e siècle.

Parallèlement à l'association des Servantes des Pauvres, saint Vincent fonda à Joigny l'association des Serviteurs des Pauvres, destinée à secourir les pauvres valides et infirmes. Le comte de Joigny, et à son exemple ses officiers, les échevins, des avocats, des bourgeois les plus notables de la ville adhèrent aux statuts, à la fin desquels saint Vincent traça de sa main un paragraphe qui rend encore plus précieux ce monument de la charité, conservé aux archives de l'hôpital.

La fusion des deux œuvres ayant été opérée par l'archevêque de Sens qui donna « au sieur Vincent de Paul, prêtre-bachelier en théologie et aumônier du comte de Joigny » toutes les autorisations nécessaires, chaque section remplit le rôle qui lui était attribué : aux femmes les malades, aux hommes les valides ou infirmes. La dotation de l'œuvre avait été libéralement faite par le comte de Joigny qui y affecta 500 livres de rentes (1). Le prieur de Notre-Dame fournissait 80 bichets de blé, et l'Hôtel-Dieu et les quêtes dans les églises faisaient le reste.

L'administration de l'association des hommes était dirigée

(1) 3,000 francs.

par un recteur et trois administrateurs élus par les sociétaires. Il en fut ainsi pendant tout le xvii^e siècle, et l'association possédait une maison rue Saint-Jacques, appelée la *maison de la charité*, où les malades sans ressources étaient soignés par de pieuses dames de la ville. En 1694, M^{me} V. Moreau et M^{lle} Marguerite Ferrand, qui étaient voisines de la maison de la Charité et demeuraient dans la rue du Four, y donnèrent ce qu'elles possédaient, avec réserve d'usufruit, et elles firent pratiquer dans leur maison un passage pour aller dans celle de la Charité soigner les malades.

Quelque temps auparavant, en 1648, les patrons de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame ou des Porchers, jaloux de rivaliser avec l'œuvre de saint Vincent de Paul, établirent dans l'église Saint-Thibaut et dans la chapelle des Porchers, une chaire avec un bureau attenant, pour y distribuer des aumônes aux pauvres, les mercredis et vendredis de l'Avent et du Carême, à l'issue du sermon.

Mais on était arrivé à une époque où la centralisation exerçait déjà un pouvoir bien étendu, et, après une première réunion de tous les hôpitaux et autres maisons de secours entre les mains du grand aumônier de France, on transporta ces établissements à l'ordre de Saint-Lazare. Et il fallut que les villes réclamassent de toutes parts contre la spoliation pour obtenir la restitution des établissements qu'elles avaient fondés. Joigny ayant recouvré ses hôpitaux, on réunit ensemble, d'abord en 1694, l'Hôtel-Dieu Notre-Dame et la maison de la Charité, puis, en 1695, on y annexa encore la maladrerie Saint-Jacques et l'Hôtel-Dieu Saint-Antoine, qui n'étaient plus que des bénéfices servant à en nourrir les gardiens et les aumôniers.

L'Hôtel-Dieu Notre-Dame prit alors une certaine impor-

tance. L'archevêque de Sens lui donna un règlement de service, et son action put s'exercer plus fructueusement. Il possédait des biens ruraux assez considérables qui s'élevaient en 1748 à 300 arpents, et qui rapportaient plus de 4,000 livres par an.

Ici se place la création d'une nouvelle œuvre charitable due à des dames, dignes émules, quoique dans une plus modeste sphère, de M^{me} Legras et de M^{lle} de Miramion, œuvre qui répondait à des besoins mal satisfaits jusqu'alors. Les pauvres orphelines étaient alors, comme de nos jours, fort à plaindre et exposées à toutes sortes de misères. M^{me} Hardouin, veuve d'un grenetier du grenier à sel de Joigny, M^{lles} Liesse Tulou et Marie-Philippe Branché, filles majeures demeurant à Joigny, résolurent de fonder une maison destinée à secourir ces pauvres filles. Elles s'y engagèrent en 1706, par une donation mutuelle de leurs biens, pour en jouir leur vie durant en communauté, et en employer le revenu à l'éducation, l'instruction et la nourriture et entretien des pauvres filles orphelines de père et de mère de la ville et banlieue de Joigny, de l'âge de 6 à 7 ans. Ces enfants devaient demeurer dans la maison au moins jusqu'à 15 ans. Deux ans après une nouvelle aide advint aux fondatrices : M^{lle} Marguerite Hautecloche s'y réunit et apporta 400 livres. En 1711 elles étaient six dames. Mais, hélas, la jalousie contre la nouvelle œuvre s'était glissée dans Joigny. L'administration de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame répandait le bruit que ces dames avaient l'intention d'obtenir des lettres-patentes pour s'ériger en communauté sous le titre de *pauvres orphelines*. On manœuvra pour les forcer à quitter leur maison. L'archevêque de Sens intervint pour pacifier les parties : mais ce fut en vain qu'il comptait sur la persuasion pour amener M^{me} Hardouin et ses associées à se soumettre ; il fut obligé de leur intimer l'ordre de consen-

tir à l'union de leur œuvre à l'Hôtel-Dieu. — Ceci se passait le 24 avril 1711 ; mais à peine les dames de l'orphelinat eurent-elles signé leur abandon « pour lever, disent-elles, tous les soupçons que l'on a dans la ville, » que deux d'entre elles, les plus hardies, M^{lle} Bachelier et Anne Coqueriat, se transportèrent à Auxerre devant M^e Heuvrard, notaire royal, et requièrent son ministère pour protester contre le consentement qu'elles avaient donné la veille.

Elles racontent fort au long, dans cet acte, le but de leur association, et accusent encore de tous leurs malheurs l'extrême jalousie des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui les ont calomniées et insultées pour arriver à les forcer par menaces à quitter leur maison (1).

Après ce coup d'éclat, il n'y avait plus qu'à se résigner, c'est ce que firent les bonnes Dames Orphelines, mais après avoir montré toute la résolution dont elles étaient capables.

Toutefois, l'acte constitutif de l'association de ces dames ne put être résolu que par la mort de la dernière d'entre elles, M^{lle} Branché, qui se garda bien de rien céder de ses droits ; de sorte que l'Hôtel-Dieu n'entra en possession des biens de la communauté qu'en 1753 (2).

L'Hôtel-Dieu Notre-Dame continua de s'accroître pendant le cours du xviii^e siècle, grâce aux libéralités dont il fut alors l'objet. Il avait été transféré, en 1702, dans l'ancien hôpital Saint-Antoine, rue Saint-Jacques, devenu inutile par la cessation des épidémies. Les fondations de services religieux, les donations de biens à charge de recevoir les donateurs dans l'Hôtel-Dieu, se continuent. Ce sont les Ferrand, les Chollet,

(1) Archives de l'hôpital, chapitre 6, liasse 17.

(2) Ibid., liasse 9.

les Davier, les Piochard, et d'autres vieilles familles de Joigny qui contribuent à sa prospérité. Un personnage presque oublié aujourd'hui, et qui eut aux xvii^e et xviii^e siècles une certaine célébrité, Antoine Benoist, peintre ordinaire et sculpteur en cire du roi, concourut plus que personne à ces fondations pieuses. Il donna en 1704, 4,100 livres pour la fondation d'un lit destiné par préférence à ses parents. Deux ans après il donna 4,000 livres pour y élever une orpheline, enfin en 1743 il mit le comble à ses générosités par la dotation d'un chapelain spécial pour l'Hôtel-Dieu.

Le nom d'Antoine Benoist a été tiré de l'oubli par M. Jossier, notre collègue, et l'on peut voir dans la notice qu'il lui a consacrée toute la valeur de cet enfant de Joigny.

Le savant Davier, le fondateur du collège, ne pouvait demeurer indifférent à la prospérité de l'Hôtel-Dieu. Il en dressa le nécrologe et la liste des fondations pieuses, et en dirigea pendant longtemps l'administration. Au mois de décembre 1740, la disette affligeait cruellement la ville, et l'Hôtel-Dieu résolut de contribuer, pendant les trois mois suivants, pour 300 livres par mois, au soulagement de la misère des pauvres « qui sont, dit la délibération, en grand nombre et dénués de tout. » C'est à cette époque que les Religieuses de la Charité de Sainville furent établies, au nombre de quatre, dans l'Hôtel-Dieu.

Mais tandis que l'Hôtel-Dieu Notre-Dame voyait, d'année en année, s'accroître sa prospérité par la réunion des petits établissements qui l'entouraient, et même de plusieurs maladreries de villages du comté, l'hôpital de Tous-les-Saints semblait voué à la ruine et au désordre. Les guerres de la fin du xvii^e siècle avaient diminué ses revenus et dévasté ses bâtiments. En 1640, il ne restait plus debout de l'église ou

grande salle que les murs (1). En 1676, il n'y avait dans la maison qu'une salle et une chambre attenant, dans lesquelles se trouvaient seulement sept lits pour recevoir les malades. Le personnel de l'administration était cependant au grand complet : quatre religieux prêtres et deux clercs de l'ordre de Saint-Augustin, des religieuses, un médecin, un apothicaire et un chirurgien, rien n'y manquait. On recevait à l'hôpital les malades de Joigny, les passants et même les soldats. On y faisait l'aumône aux pauvres honteux de Joigny (2).

Toutefois, à cause de cela même que le personnel administratif était trop nombreux, et qu'on usait les revenus de l'hôpital en des dépenses improductives telles que celles du banquet annuel du mardi de Pâques, à l'issue de la procession qui se faisait de la ville à l'hôpital, banquet auquel étaient conviés tous les curés de la ville, les religieux et les officiers de la maison, à cause de cela tout allait de mal en pis (3).

La gestion des revenus était toujours irrégulière, et, en 1712, le parlement fut obligé d'interdire par arrêt aux créanciers de l'hôpital de se saisir des revenus, et il ne leur accorda que 500 livres par an pour se payer de ce qui leur était dû.

En 1715, les trois curés de la ville, chargés, d'après l'acte de fondation de l'hôpital, d'en recevoir les comptes, ayant constaté que ceux des quatre années précédentes étaient pleins d'irrégularités, protestèrent contre la conduite du frère Morand, maître de l'hôpital « qui ne se conforme pas aux régle-
« glements, qui n'a pas fait d'inventaire du mobilier ; qui ne
« défère pas à leurs observations et a refusé d'exécuter les
« clauses de la charte de fondation. »

(1) Archives, chap. 1, liasse 6, n° 1.

(2) Procès-verbal du 30 avril, chap. 1, liasse 4, n° 5.

(3) Compte de l'hôpital, ans 1621-25, liasse 4, n° 3.

L'hôpital fut encore longtemps à sortir de cet état de gêne, malgré la donation des demoiselles Lebeuf, qui se vouèrent en 1678 au soin des malades et furent logées à l'hôpital ; malgré la donation de sa maison de Leschères, par M. Claude Delon, seigneur de la Mothe de Baize, et d'autres encore.

La démolition des moulins du pont de Joigny, qui étaient d'un grand produit, fut encore une cause de gêne pour l'hôpital ; et il nous faut descendre, pour trouver de l'amélioration, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, époque où le maître de l'hôpital, Frère Etienne Le Franc, chanoine régulier de Dilo, répara peu à peu les brèches que la mauvaise administration de ses prédécesseurs avait ouvertes dans la fortune de l'hôpital (1).

La révolution de 89 trouva donc à Joigny un hôpital et un Hôtel-Dieu amplement dotés pour le service des pauvres et des malades. Le passé avait fait son œuvre de charité, car vos pères avaient fondé successivement l'hôpital Saint-Antoine pour les pestiférés ;

La Madelaine pour les lépreux ;

Le grand hôpital de Tous-les-Saints pour les sept œuvres de charité ;

L'Hôtel-Dieu Notre-Dame, plus modeste, mais encore bien utile ;

L'œuvre de la charité de Saint-Vincent-de-Paul et la Maison des Orphelines,

Ils pouvaient dire aux temps nouveaux : satisfaites comme nous aux besoins de la société, nous vous en avons donné de nobles exemples.

(1) Etienne Le Franc était prieur de Bussy-en-Othe à l'âge de 28 ans, en 1743. Les chanoines réguliers de l'hôpital de Joigny l'éluèrent pour maître le 12 novembre 1756.